PMRA Approved Label, Sub. No. 2011-0539
27-Sep-2011

DITRAC

SUPER-SIZE

BLOX

SOLIDE

TUE RATS ET SOURIS

RÉSISTE À L'HUMIDITÉ ET AUX MOISISSURES

Nº D'HOMOLOGATION: **23558** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

GARANTIE:
Diphacinone……...0,005%
Avertissement, contient les allergènes blé et soja.
Contient du malathion à raison de 0,009% et du propionate de calcium à raison de 0,378%, à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
(pour détails supplémentaires sur la sécurité, voir verso)
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 20 x 454g Blocs (9,1 kg)

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

Fabriqué par: Bell Laboratories, Inc., 3699 Kinsman Blvd., Madison, WI 53704 USA
Tél: 608-241-0202

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Si avalé, ce produit peut diminuer la capacité du sang à coaguler et provoquer des saignements. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de

SPECIMEN LABEL

les porter à nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

Porter un pantalong long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir recu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: La vitamine K_1, sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanée ou administrée par la bouche, est suggérée comme traitement curatif pour un empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas est mesurée en établissant les temps de prothrombine prolongés (T.P.) afin de déterminer la thérapie appropriée. On devra effectuer des traitements répétés si les temps de prothrombine l'exigent.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas laisser ce produit se répandre dans les lacs, les rivières ou les étangs.

MODE D'EMPLOI : Utiliser des appâts pour lutter contre les rats d'égout (*Rattus norvegicus*), les rats noirs (*Rattus rattus*) et les souris communes (*Mus musculus*) à l'intérieur et à l'extérieur à moins de 15 mètres des bâtiments (unités d'habitation, bâtiments agricoles, établissements de restauration [zones à usage non alimentaire], silos à grains [vides], usines de transformation (aliments destinés à une consommation humaine ou animale, zones à usage non alimentaire] et aires d'entreposage [à usage non alimentaire]). Un appât antirongeur peut être placé dans un point d'appât inviolable le long des clôtures délimitant les propriétés, à l'extérieur de la limite de 15 mètres, mais à moins de 100 mètres des bâtiments, si le point est solidement fixé (par ex. cloué) sur la clôture ou dans le sol. **Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments :** Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-

SPECIMEN LABEL

alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

RESTRICTIONS D'UTILISATION: L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des aspèces sauvages non ciblées. NE PAS placer les appâts dans des sites où il existe une possibilité de contamination des aliments ou des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât **(niveau 3)** contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes: 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention <<AVERTISSEMENT – POISON>> et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât **(niveau 2)** contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3: 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des aspèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât.

Le point d'appât **(niveau 1)** destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3: 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

SPECIMEN LABEL

SÉLECTION DES ENDROITS À TRAITER: Déterminer les endroits que les rats et/ou souris fréquentent le plus souvent afin qu'ils trouvent et consomment l'appât. Généralement, ces endroits sont le long des murs, près des ouvertures rongées, dans ou près des terriers, dans les coins ou les endroits retirés, entre les planchers et les murs ou dans les endroits où les rongeurs furent observés. Garder un approvisionnement constant d'appâts frais. Retirer tous les appâts gâtés ou contaminés immédiatement.

MODE D'APPLICATION:
Placer le produit DITRAC Super-Size Blox dans des endroits fréquentés par les rongeurs comme des tunnels, des aires d'alimentation et des pistes.
RATS: Placer un bloc (454 grammes) d'appât (habituellement à des intervalles de 5 à 10 mètres) par emplacement.. Lors de l'utilisation dans les regards sanitaires (égouts), suspendre le bloc juste au-dessus du niveau d'eau maximal à l'aide d'un fil d'acier. Maintenir un approvisionnement ininterrompu en appât frais pendant une période de 10 jours ou jusqu'à ce que signes d'activité des rats cessant.
SOURIS: Placer un bloc (454 grammes) à un intervalle de 2,5 à 3,5 mètres par placement. Une plus grande quantité peut être nécessaire là où il y a une activité élevée des souris. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant 15 jours ou jusqu'à ce que l'activité des souris cesse.
RATS/SOURIS: Remplacer immédiatement les appâts contaminés ou gâtés. Pour éviter une réinfestation, éliminer la nourriture, l'eau et les abris autant que possible. S'il y a réinfestation, répéter le traitement. Dans les endroits où il y a présence d'une source continuelle d'infestation, établir des points d'appâts permanents et réapprovisionner au besoin.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
ÉLIMINATION DES RONGEURS: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ou les enterrer.
ENTREPOSAGE: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

092711

SPECIMEN LABEL

DITRAC SUPER-SIZE BLOX

KILLS RATS AND MICE

SOLID

MOLD RESISTANT • MOISTURE RESISTANT

REGISTRATION NO.: **23558** PEST CONTROL PRODUCTS ACT

COMMERCIAL

GUARANTEE:
Diphacinone……...0.005%
Warning, contains the allergens wheat, soy.
Contains malathion at 0.009% and calcium propionate at 0.378% as preservatives.

READ THE LABEL BEFORE USING
(see back panel for additional precautionary statements)

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

NET CONTENTS: 20 x 454g Blocks (9.1 kg)

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

Manufactured by: Bell Laboratories, Inc., 3699 Kinsman Blvd., Madison, WI 53704 USA
Tel. 608-241-0202

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. If swallowed, this material may reduce clotting ability of the blood and cause bleeding. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. Chemical-resistant gloves must be worn when handling product and when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and water before reuse. KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.

All handlers must wear long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks, and chemical-resistant gloves when handling this product. Users should remove clothing

SPECIMEN LABEL

immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.
FIRST AID: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes**.** Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice **If on skin or on clothing,** take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If swallowed,** call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person. If a pet or livestock poisoning is suspected, immediately call a veterinarian. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Vitamin K_1 in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams or ponds.

DIRECTIONS FOR USE: Use bait to control the Norway rat (*Rattus norvegicus*), Roof rat (*Rattus rattus*), and House mouse (*Mus musculus*) indoors and outdoors within 15 metres of buildings (dwellings, farm buildings, food service establishments (non-food areas), granary bins (empty), processing plants (feed, food, in non-food areas) and storage areas (non-food)). Rodenticide bait can be placed in tamper-resistant bait stations along the fence line of properties, outside of the 15-metre limit but within 100 metres of buildings, if the station is securely fastened (e.g. nailed down) to the fence or the ground.
Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas: For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed area where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served, or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before reuse of the plant (processing areas include storage and service).

USE LIMITATIONS: Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife. DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

SPECIMEN LABEL

Bait stations **(tier 3)** used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection molded plastic) and resistant to destruction by children: (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have internal structure which prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol.

Bait stations **(tier 2)** used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach bait.

Bait applied outdoors and above-ground MUST be placed in bait stations.

Bait stations **(tier 1)** used outdoors, above-ground, in locations accessible to children, pets and non-target wildlife must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 2 and 3 bait stations: (1) be resistant to destruction or weakening by elements of typical non-catastrophic weather (such as, snow, rain, extremes of temperature and humidity, direct sunshine, etc.).

SELECTION OF TREATMENT AREAS: Determine areas where rats and/or mice will most likely find and consume the bait. Generally, these areas are along walls, by gnawed openings, in or beside burrows, in corners and concealed places, between floors and walls, or in locations where rodents or their signs have been observed. Maintain a steady supply of fresh bait. Remove any spoiled or contaminated bait promptly.

APPLICATION DIRECTIONS: Place DITRAC Super-Size Blox in locations frequented by the rodents, such as tunnels, feeding areas and runways.
RATS: Place one bait block (454 grams) at intervals of 5-10 metres per placement. In sewer applications, use wire to secure bait above the high water mark. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 10 days or until signs of rat activity cease.
MICE: Place one block (454 grams) at intervals of 2.5 to 3.5 metres per placement. Larger placements may be needed at points of high mouse activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 15 days or until signs of mouse activity cease. **RATS/MICE:** Replace contaminated or spoiled bait immediately. To prevent reinfestation, eliminate food, water, and harborage as much as possible. If reinfestation does occur, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations and replenish bait as needed.

DISPOSAL: Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For

SPECIMEN LABEL

more information on the disposal of unused, unwanted product and the cleanup of spills, contact the provincial regulatory agency or the Manufacturer.
RODENT DISPOSAL: Dispose of dead rodents in garbage or by burying.
STORAGE: Store in cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

092711

SPECIMEN LABEL